

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2016

3 juin 2016 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 9 juin 2016 à 20 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité ; Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2<sup>ème</sup> classe ; Eclairage public : devis FDEL pour remplacement de luminaires vétustes ; Demande d'achat d'un logement locatif et fixation du prix du terrain ; Déviation : cession à titre gratuit de la parcelle communale C 387 ; Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux : demandes de subventions ; Informations communautaires : budget 2016, décision de fermeture de l'ALSH de SAUZET les mercredis après-midi ; Questions et informations diverses

L'an deux mil seize et le 9 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine, M. MAURY Cyril, M. DOUSSET Jean-Marc, M. DUTHIL Bernard, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, M. MONTEIRO Augustin, Mme LECOUTRE Gisèle

Absente excusée : Mme SIRVEN Marie-Martine

Mme SIRVEN Marie-Martine a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie

Le Conseil Municipal désigne Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu précédent**

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 avril 2016, qui leur a été adressé avec la convocation.

Le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe pour accroissement temporaire d'activité**

Mme le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de surcroît de travail aux travaux d'entretien, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps non complet à raison de 11h75 heures hebdomadaires, dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

### **DECIDE :**

#### **Article 1 :**

De créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 11h75 par semaine.

## **Article 2 :**

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

## **Article 3 :**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 13 juin 2016.

## **Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (avancement de grade)**

Mme le Maire fait part aux Conseillers Municipaux de l'avis favorable de la CAP (Commission administrative Paritaire) concernant l'avancement de grade de l'agent titulaire du poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe. Cet agent peut prétendre au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 03/10/2016 et Mme le maire propose la création du poste correspondant. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 03/10/2016 et charge Mme de le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

## **Éclairage public : devis FDEL pour remplacement de luminaires vétustes**

Mme le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal le devis de la FDEL concernant le remplacement de 10 luminaires vétustes (lampes à vapeur de mercure) à savoir 8 dans le bourg et 2 dans des hameaux, d'un montant maximal de 6325 € à la charge de la Commune. Dans le cadre d'une commande groupée, la FDEL garantit des tarifs à la baisse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energie du Lot,
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année à venir (exercice 2017)
- 3) S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal 2017 au compte 20415,
- 4) Autorise Mme le Maire à signer tous documents concernant cette opération

## **Demande d'achat d'un logement locatif et fixation du prix du terrain**

Mme le Maire donne lecture aux Conseillers Municipaux d'un courrier du 15 avril, reçu de POLYGONE S.A d'HLM concernant une demande d'achat formulée par Mme Frédérique DEMANGHO, locataire du logement situé 28 impasse de la Fontaine à Sauzet, laquelle souhaite faire l'acquisition du pavillon qu'elle occupe depuis le 08/02/2014. Ce logement de type T4 est situé sur la parcelle A 1877 et d'une superficie de 905 m<sup>2</sup>.

Mme le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de vente de cette parcelle et propose de fixer à 20 € du m<sup>2</sup> le prix de vente du terrain en fonction de sa superficie.

Mme le Maire interpelle l'ensemble du Conseil Municipal sur les conséquences liées à la vente de logements locatifs sociaux sur la commune et souligne la nécessité d'étudier, sans plus tarder, le renouvellement du parc locatif à Sauzet afin qu'une programmation soit lancée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise et donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de répercuter ces informations à la SA d'HLM POLYGONE et effectuer toutes les démarches nécessaires pour que la vente de la parcelle A 1877 au prix de 20 €/m<sup>2</sup> puisse aboutir.

## **Déviations : cession à titre gratuit de la parcelle communale C387**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 18 janvier dernier concernant la demande du service des affaires foncières du Département, d'acquérir une partie de la parcelle C387 afin de permettre la réalisation de la future déviation de Sauzet.

Mme le maire rappelle que ce projet de déviation a été déclaré d'Utilité Publique par arrêté préfectoral en date du 17/10/2011.

Mme le Maire donne lecture des avis des domaines et de la demande du Département indiquant que l'emprise nécessaire consiste en un prélèvement de 448m<sup>2</sup> exercé dans un angle de ladite parcelle de 6570m<sup>2</sup>. Il s'agit d'un terrain situé en zone AUXf correspondant aux espaces destinés aux activités industrielles, artisanales et commerciales.

En tant que collectivité territoriale impliquée dans ce projet, la commune n'est pas tenue de recevoir de la part du Département l'indemnité de dépossession et l'indemnité d'éviction.

Par conséquent, Mme le Maire propose de céder à titre gratuit, la parcelle C387 au Département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, décide de céder à titre gratuit, la parcelle C387 au Département et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette cession.

### **Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux : demandes de subventions**

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux qui devront être réalisés sur les bâtiments publics pour répondre aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR), à savoir : la mairie, la salle des fêtes, l'ALSH, la bibliothèque, le gymnase et l'école avec la création d'un sanitaire PMR.

Le plan prévisionnel des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux s'élève à 119.350 € HT. Mme le Maire informe l'assemblée que la Région, dans sa commission permanente du 9 juillet 2015, a modifié ses critères d'intervention dont le taux est fixé à 35% du coût HT avec un plafond de dépenses éligibles de 200 000 € HT.

Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, une subvention relative à la mise en accessibilité des différents bâtiments communaux cités ci-dessus, pour un montant estimatif de 119 350 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de solliciter cette subvention et d'autoriser Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### **Informations communautaires**

1) Budget 2016 : Mme le Maire présente les grandes lignes budgétaires de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, tant en fonctionnement qu'en investissement, en détaillant les dépenses et recettes par domaines de compétences.

2) Décision de fermeture de l'ALSH de SAUZET les mercredis après-midi :

Lors du précédent Conseil Municipal, Mme RAYNAL avait évoqué le fait que la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble procédait à un examen attentif de la fréquentation sur la période des vacances de printemps et de l'été 2016 avant d'envisager une mutualisation de l'ALSH de Sauzet avec celui de Luzech (tous deux étant des structures communautaires).

Mme RAYNAL fait part aux membres du Conseil Municipal de la rencontre qui s'est déroulée mardi dernier entre les élus de la commission communale scolaire et périscolaire et le Vice-Président en charge de l'enfance – jeunesse à la Communauté des Communes et en présence du coordonnateur enfance – jeunesse, afin de connaître les modalités pratiques de cette mutualisation et leurs implications dans la future organisation à mettre en place.

Après validation des orientations prises pour la rentrée scolaire 2016/2017 par le Président de la Cté de Communes, une réunion publique avec les parents d'élèves est prévue le 22.06.2016 afin d'informer les usagers.

### **Questions et informations diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15